CHARTE IA · ALJT 2026

L'IA est *déjà là*. Reprenons la main, ensemble.

Une charte pour **cadrer**, **sécuriser** et **accompagner** les usages de l'intelligence artificielle, en cohérence avec notre mission sociale auprès des jeunes.

DURÉE DE LECTURE	PUBLIC	ENGAGEMENT
~ 6 minutes	Tous collaborateurs	Individuel & engageant

Découvrir la charte →

Périmètre de cette v1. Cette charte concerne en priorité les **IA génératives grand public** (ChatGPT, Gemini, Claude grand public, etc.). Si l'ALJT venait à déployer officiellement des outils IA encadrés par un contrat, ils feraient l'objet de notes d'usage spécifiques.

01 · LE CONTEXTE

Pourquoi une *charte* à l'ALJT ?

L'IA est déjà utilisée dans nos équipes, parfois sans cadre. Plutôt que d'interdire ou de laisser faire, nous choisissons une troisième voie : **encadrer pour permettre**.

La charte n'est pas une autorisation

Elle ne permet pas d'utiliser n'importe quelle IA pour n'importe quel usage. Elle pose un cadre **protecteur** et **partagé**, en cohérence avec notre mission sociale.

Analogie : *Comme un règlement intérieur, ce n'est pas une liste de sanctions. C'est ce qui permet à chacun·e de travailler en confiance.*

C'est une mise sous contrôle intelligente

Nous reconnaissons les usages existants, sans culpabilisation. L'objectif est de **protéger** les jeunes accompagnés, les salarié·e·s et les données sensibles, tout en gagnant en efficacité.

Analogie : *Comme la conduite : on ne supprime pas les voitures, on apprend le code et on installe des feux rouges.*

À SAVOIR **Cette charte ne couvre pas toute l'IA.** Elle vise prioritairement les **IA génératives grand public** que chacun·e peut utiliser depuis son navigateur (ChatGPT gratuit, Gemini, Claude grand public, Mistral Le Chat, Perplexity, etc.). Les IA analytiques internes, les automatisations métier ou tout outil IA qui serait ultérieurement encadré par un contrat ALJT feront l'objet de cadres complémentaires. **Règle pratique :** tant qu'aucun cadre spécifique n'existe pour un outil, c'est la présente charte qui s'applique.

> *L'IA est déjà là. La question n'est plus faut-il y aller, mais comment le faire correctement.*

02 · L'IA, SIMPLEMENT

Ce que c'est, ce que *ce n'est pas*.

Pas besoin d'être expert·e. Voici ce qu'il faut retenir avant tout usage.

Ce que l'IA est

Un **outil logiciel** qui produit du texte, des résumés ou des analyses à partir de ce qu'on lui demande. Elle s'appuie sur d'immenses bases de données, mais elle ne ***comprend*** pas comme un humain.

L'image juste : *un copilote utile, qui propose des trajets — mais c'est vous qui tenez le volant.*

Ce que l'IA n'est pas

Ce ***n'est pas*** une source de vérité. Elle peut **inventer** des informations, se tromper avec assurance, ou refléter des biais. Elle ne remplace ni votre jugement, ni la confidentialité que vous devez à un jeune.

À retenir : *l'IA peut écrire un brouillon. Elle ne peut jamais signer à votre place.*

03 · NOTRE POSITIONNEMENT

L'IA est un outil au service de l'humain, *jamais l'inverse.*

01

Mission sociale d'abord

L'IA doit servir notre raison d'être : accompagner les jeunes vers **le bonheur et l'autonomie**. Jamais l'inverse.

02

La décision reste humaine

Aucune décision concernant un·e jeune, un·e salarié·e ou un partenaire ne peut être déléguée à une IA.

03

Pas d'automatisation des parcours

Un parcours de vie ne se résume pas à des données. Notre accompagnement reste relationnel, humain, situé.

04 · SUR LE TERRAIN

Deux situations *du quotidien* ALJT.

Avant d'entrer dans les règles précises, deux scènes réalistes — un côté métier d'accompagnement, un côté fonction support. **L'objectif** : reconnaître ces situations, et voir comment un bon réflexe change tout.

J

Julie, chargée d'accompagnement

Résidence R'JT · 15 jeunes en file active

Lundi 8h47. *Julie doit rédiger une note pour la commission d'attribution de jeudi : 3 candidatures à présenter, dont une avec un parcours sensible (rupture familiale, hébergement d'urgence). Elle est en retard, le café est froid. Tentation : ouvrir ChatGPT, coller les 3 dossiers, demander un résumé.*

⌫ AVANT LA CHARTE

Le réflexe rapide

Julie copie-colle les 3 dossiers complets dans **ChatGPT gratuit** : nom, prénom, situation sociale, ressources, n° de dossier.

Résultat : un résumé en 2 minutes. Mais des données nominatives partent vers les serveurs OpenAI, hors UE, exploitables pour entraîner le modèle. **Brèche RGPD majeure**, sans qu'elle s'en rende compte.

↓

✓ AVEC LA CHARTE

Le bon réflexe

Julie reformule sa demande : elle remplace les noms par "Candidat A / B / C", retire les données personnelles, et garde uniquement la **structure de raisonnement** qu'elle veut clarifier.

Elle demande à l'IA : « Aide-moi à structurer une note de commission selon ce plan… ». L'IA produit une trame, Julie injecte les vraies données **après coup, en local**. Gain de temps préservé, données protégées.

À retenir : l'IA peut aider sur la *forme* et la *méthode*. Les *données réelles* ne sortent jamais du périmètre ALJT.

Marc, assistant RH

Siège · gestion administrative du personnel

Mardi 14h. *Marc reçoit une demande de la DRH : préparer un courrier de réponse à un·e salarié·e qui a fait une demande de congé sabbatique inhabituelle. Il y a un cadre légal complexe à mobiliser. Marc n'est pas juriste. Tentation : coller la demande complète dans une IA grand public pour avoir un brouillon clé en main.*

⌫ AVANT LA CHARTE

Le raccourci risqué

Marc colle dans **Gemini gratuit** : le mail du salarié, le nom, la fonction, la date d'ancienneté, et demande "rédige une réponse RH".

Résultat : un courrier qui semble pro mais cite des articles du Code du travail **inventés**. Pire : les informations RH du salarié sont désormais hors de l'ALJT, sans son consentement.

↓

✓ AVEC LA CHARTE

La méthode propre

Marc utilise l'IA en **deux étapes séparées**. D'abord il demande : « Quel est le cadre légal général du congé sabbatique en droit français ? » — sans aucune donnée individuelle.

Ensuite il rédige **lui-même** la réponse en mobilisant ce cadre, et la fait valider par la DRH. L'IA a servi de **copilote pédagogique**, pas de rédacteur. Aucune donnée RH n'a quitté l'ALJT.

À retenir : séparer la *question générale* (où l'IA aide bien) de l'*application au cas individuel* (qui reste interne et humaine).

Ce qui est *autorisé*, ce qui est *interdit*.

Les situations précédentes illustrent ce qui suit : une grille claire de ce qui est autorisé, interdit, et des pièges à éviter. En cas de doute, la règle est simple : on s'abstient et on demande.

Ce qui est autorisé

✓ AUTORISÉ

Aide à la rédaction

Reformuler un mail, améliorer la lisibilité d'un compte rendu, traduire un courrier non confidentiel.

→ *Reformuler une note interne pour la rendre plus claire.*

✓ AUTORISÉ

Synthèse de documents publics

Résumer un texte réglementaire, un article, un rapport public — à condition de relire et de vérifier les sources.

→ *Synthétiser un texte de loi pour une note de cadrage.*

✓ AUTORISÉ

Organisation & idéation

Préparer un ordre du jour, structurer une présentation, brainstormer sur un sujet générique.

→ *Lister des idées pour un atelier collectif.*

✓ AUTORISÉ

Support administratif

Mettre en forme un tableau, écrire une formule Excel, expliquer une procédure interne anonymisée.

→ *Demander à l'IA d'expliquer une formule Excel complexe.*

AUTORISÉ

Apprentissage & veille

Comprendre un concept, explorer un sujet métier, se former à un outil. L'IA est un excellent compagnon d'apprentissage.

→ *Demander une explication simple de l'AI Act européen.*

AUTORISÉ

Tâches répétitives non sensibles

Génération de variantes de texte, mise en forme, conversion de formats — sur des contenus non personnels.

→ *Convertir un texte en plusieurs longueurs pour différents canaux.*

Ce qui est interdit

INTERDIT

Données personnelles des jeunes

Aucune donnée nominative, situation individuelle, parcours d'insertion ou information sensible ne doit être saisie dans une **IA générative grand public**.

→ *Coller un dossier candidat dans une IA gratuite type ChatGPT, Gemini ou Claude grand public.*

INTERDIT

Décisions automatisées

Aucune décision impactant un·e jeune (admission, sanction, orientation) ou un·e salarié·e (recrutement, évaluation) ne peut être prise par une IA.

→ *Refuser un dossier sur la base d'un score IA.*

INTERDIT

Données RH & juridiques sensibles

Bulletins de paie, contrats, dossiers disciplinaires, situations médicales : interdiction stricte de les saisir dans une IA générative grand public.

→ *Demander à une IA grand public de rédiger une lettre de licenciement avec données réelles.*

INTERDIT

Outils dont on ne sait rien

Pas d'IA "découverte au hasard" si l'on ne connaît ni son éditeur, ni où les données sont hébergées, ni ce qui en est fait. *« Si c'est gratuit, c'est vous le produit. »*

→ *Tester une nouvelle IA "miracle" trouvée sur LinkedIn avec des données pro.*

INTERDIT

Communication officielle non relue

Aucun courrier signé, aucun texte engageant l'ALJT ne peut être publié sans relecture humaine et validation hiérarchique.

→ *Envoyer une réponse à la presse générée 100 % par IA.*

INTERDIT

Imitation de personnes

Génération de fausses voix, fausses photos, faux témoignages d'un·e jeune, d'un·e collègue ou d'un partenaire — interdit, même "pour rire".

→ *Cloner la voix d'un·e collègue pour un message vocal.*

Pièges à éviter

01

Copier-coller sans relire

L'IA produit parfois des informations **fausses** avec une grande assurance. Elle peut inventer des chiffres, des références, des sources.

💡 Le réflexe : toujours relire, vérifier les chiffres, contrôler les sources avant de diffuser.

02

Confier une décision à l'IA

L'IA peut aider à *préparer* une décision (synthèse, options) — jamais à la *prendre*. La responsabilité reste humaine et hiérarchique.

💡 Le réflexe : utiliser l'IA pour réfléchir, pas pour trancher.

03

Coller des données confidentielles

Tout texte saisi dans une **IA générative grand public** peut être enregistré, utilisé pour entraîner l'outil, voire ressortir ailleurs. *« Si c'est gratuit, c'est vous le produit. »*

💡 Le réflexe : avant de coller, demandez-vous : « Est-ce que je publierais ça sur le site de l'ALJT ? »

04

Utiliser des outils non validés

Une IA "découverte sur LinkedIn" peut héberger ses données aux États-Unis, en Chine, ou les revendre. Sans connaître l'éditeur ni le lieu d'hébergement, le risque est trop élevé.

💡 Le réflexe : avant tout nouvel outil, en parler au référent IA.

05

Sous-estimer les biais

Les IA reflètent les biais de leurs données d'entraînement. Sur des publics fragiles, sur l'égalité H/F, sur la diversité, ces biais peuvent être discriminatoires.

💡 Le réflexe : doute systématique sur tout texte IA qui parle de personnes ou de groupes.

06

Croire que "tout est privé"

Même certaines versions "pro" non-licenciées par l'ALJT conservent des historiques. Mieux vaut considérer toute saisie comme potentiellement vue par d'autres.

💡 **Le réflexe : si vous ne le diriez pas en réunion publique, ne l'écrivez pas dans une IA.**

À SAVOIR **La nuance est importante.** Toutes les IA ne se valent pas. Une IA encadrée par un **contrat éditeur** avec garanties RGPD, hébergement UE et engagement de non-réutilisation des données offre un cadre très différent d'une IA grand public gratuite, qui n'apporte aucune garantie contractuelle. À ce jour, l'ALJT n'a pas encore arbitré de déploiement officiel : tant que cette charte est en vigueur, c'est elle qui s'applique. **Règle simple :** en cas de doute, on s'abstient et on demande au référent IA.

06 · SE FORMER

Un cadre *ne suffit pas* sans accompagnement.

La charte pose les règles. La formation permet de bien les appliquer — sans crainte, sans bricolage, et avec efficacité. **Voici le dispositif concret que l'ALJT met à disposition.**

30 min

Découverte IA

Une session courte pour démystifier l'IA générative : ce qu'elle est, ses limites, les premiers réflexes. Accessible à tou·te·s, en visio.

2h · par métier

Ateliers métiers

Cas concrets ciblés par fonction : **RH**, **accompagnement social**, **communication**, **finance**. On manipule, on échange, on adapte.

PDF · toujours dispo

Guide pratique

Un mémo PDF de 4 pages : exemples de bons prompts, anti-patterns, checklist avant chaque usage. À garder sous la main.

à la demande

Référent IA

Un point de contact unique côté DSI pour valider un nouvel outil, débrider un cas tordu, signaler un doute. Réponse sous 48h ouvrées.

ARTICLE 4 AI ACT

L'AI literacy devient obligatoire. Depuis février 2025, l'AI Act européen (article 4) impose à toute organisation de garantir un niveau suffisant de compréhension de l'IA chez ses utilisateurs. Ce dispositif de formation est donc à la fois **pédagogique** et **réglementaire**.

> *« L'objectif n'est pas de contrôler les équipes, mais de leur donner un cadre pour utiliser l'IA en confiance. »*

07 · CADRE LÉGAL

Le *cadre juridique* en clair.

Pour aller plus loin : ce que dit le droit, comment l'ALJT se positionne, et les bonnes pratiques RSSI / juriste à connaître. Cliquez pour déplier.

AI Act européen — niveau de risque & conformité ALJT

Référence Règlement (UE) 2024/1689 — entré en vigueur en août 2024, application progressive jusqu'en 2027.

L'AI Act classifie les systèmes d'IA en 4 niveaux de risque : inacceptable (interdit), **haut risque** (très encadré), risque limité (transparence), risque minimal (libre).

Positionnement ALJT : les usages couverts par cette charte (rédaction, synthèse, organisation administrative, sans données personnelles sensibles) relèvent du **risque minimal**. **L'ALJT ne déploie aucun système d'IA "haut risque"** au sens de l'AI Act (pas de scoring social automatisé, pas d'évaluation automatisée des candidats au logement, pas de surveillance biométrique).

Article 4 Depuis le 2 février 2025, l'AI Act impose une obligation d'**AI literacy** : toute organisation doit garantir un niveau suffisant de compréhension de l'IA chez les personnes qui l'utilisent. **C'est pourquoi le dispositif de formation décrit en section 5 est obligatoire** pour tout collaborateur amené à utiliser l'IA dans le cadre professionnel.

Conservation des prompts & données saisies

Principe Considérez que **tout prompt saisi dans une IA grand public est conservé** par l'éditeur — souvent à des fins d'entraînement de modèle, parfois en dehors de l'UE.

Risques RGPD : sortie de données personnelles hors du périmètre de responsabilité ALJT, transferts hors UE non encadrés, impossibilité d'exercer le droit à l'effacement (les prompts intégrés à un modèle ne peuvent plus être "retirés").

Règle ALJT : aucune donnée personnelle (jeune, salarié·e, partenaire) ne doit être saisie dans une IA générative grand public. L'anonymisation doit être faite **avant** tout copier-coller, pas après.

Bonne pratique Si l'usage est récurrent, désactivez les options de "training" / "amélioration du modèle" dans les paramètres de l'outil — quand c'est proposé.

Propriété intellectuelle & droit d'auteur des contenus IA

État du droit En France et en UE, un contenu produit **uniquement par une IA** n'est pas protégé par le droit d'auteur (qui exige une "création intellectuelle propre à son auteur" — donc humaine).

Conséquences pratiques pour l'ALJT :

1. Un texte généré par IA et publié tel quel **n'est pas protégé** : un tiers peut le réutiliser librement.

2. À l'inverse, le contenu IA peut **reproduire involontairement** des œuvres protégées présentes dans ses données d'entraînement (risque de contrefaçon).

3. **Ne signez jamais comme "création originale"** un contenu produit majoritairement par IA (rapport, article, support pédagogique).

Règle ALJT L'IA produit des **brouillons**. La **réécriture humaine substantielle** est ce qui fait du contenu final une création protégeable et engageant l'ALJT.

Archivage & traçabilité des outputs IA

Principe Tout document produit avec l'aide d'une IA et utilisé en **contexte professionnel engageant** (réponse à un partenaire, note interne, support de réunion, courrier officiel) doit être tracé comme tout autre document métier.

Bonnes pratiques :

• Conserver une **trace de l'usage IA** (par exemple : mention "version assistée par IA, relue le JJ/MM" dans le pied de page d'un document interne).

• Pour les documents engageants l'ALJT (juridique, RH sensible, communication officielle), la **relecture humaine doit être documentée** (qui a relu, quand).

• Les durées de conservation suivent les règles habituelles ALJT (RGPD, durées légales métier) — l'origine "IA" ne change pas la règle de conservation, seulement la traçabilité de la production.

Pourquoi En cas d'audit (DPO, CNIL, AI Act), il faut pouvoir **démontrer** que l'IA a été utilisée comme support, pas comme décideur — d'où l'importance de tracer.

IA grand public vs IA encadrée par contrat

Pourquoi cette distinction est centrale ? Une IA encadrée par un **contrat éditeur** (clauses RGPD, hébergement UE, engagement de non-réutilisation des données pour entraînement) offre des garanties qu'une IA grand public gratuite n'a tout simplement pas.

Couvertes par cette charte Toutes les **IA génératives grand public** librement accessibles : ChatGPT, Gemini, Claude grand public, Perplexity, Mistral Le Chat, et toute autre IA équivalente utilisée depuis un navigateur sans cadre contractuel ALJT.

Cadre futur si déploiement officiel Si l'ALJT venait à déployer un outil IA via un contrat éditeur signé, des règles d'usage spécifiques à cet outil seraient publiées **en complément** de cette charte — pas à sa place.

État actuel : aucun arbitrage n'a encore été pris sur un déploiement officiel d'outil IA à l'ALJT. Tant que la situation reste inchangée, **cette charte couvre tous les usages d'IA générative** par les collaborateurs.

08 · MON ENGAGEMENT

Je *m'engage* à respecter ce cadre.

Cette charte n'a de valeur que si chacun·e se l'approprie. Mon engagement est **personnel**, **nominatif**, et il vaut comme une parole donnée à mes collègues et aux jeunes que nous accompagnons.

Charte IA · ALJT 2026

Cadrer, sécuriser et accompagner les usages de l'intelligence artificielle au service de notre mission sociale auprès des jeunes.

Version 1.0 · Validée en CODIR · Mise à jour annuelle

Gouvernance & contact

Référent IA — DSI

Service RH

DPO / RGPD

En cas de doute, n'hésitez pas à solliciter le référent IA avant tout usage.

Ressources

Site ALJT

CNIL · IA

Imprimer la charte

© ALJT 2026 · Association pour le Logement des Jeunes Travailleurs

Charte conçue avec l'accompagnement de KaviAR Tech